



Avis de divulgation

Immeuble non enregistré au Registre foncier du Québec
2023

INFORMATIONS SUR LA PROPRIÉTÉ

Numéro de lot (ex: R-2-123-456)

Adresse		N° unité
Ville	Province	Code postal
Date d'acquisition	Prix payé	
Le prix de vente inclut-il les meubles? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		

INFORMATIONS SUR LE CÉDANT (VENDEUR)

Prénom		Nom
Adresse de correspondance		N° unité
Ville	Province	Code postal
Téléphone		Courriel
Lien de parenté entre le cédant et le cessionnaire (s'il y a lieu)		

INFORMATIONS SUR LE CESSIONNAIRE (ACHETEUR)

Prénom		Nom
Adresse de correspondance		N° unité
Ville	Province	Code postal
Téléphone		Courriel
Résidence principale <input type="checkbox"/>		Résidence secondaire <input type="checkbox"/>

Avis de divulgation

Immeuble non enregistré au Registre foncier du Québec 2023 (suite)

DROITS DE MUTATION - À remplir par le représentant de la Ville de Saint-Sauveur

Au lendemain du discours sur le budget 2016-2017 du ministre des Finances provincial, différentes modifications législatives, relatives à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, sont entrées en vigueur.

Concernant l'achat d'une maison mobile :

Mise en place d'un mécanisme de divulgation des transferts d'immeubles qui ne sont pas inscrits au Bureau de la publicité des droits.

Pour le **calcul du droit de mutation**, la base d'imposition correspond au plus élevé des deux montants suivants :

Valeur uniformisée au rôle d'évaluation*		\$
Prix de vente (contrepartie fournie pour le transfert)		\$

**La valeur uniformisée est la valeur au rôle au moment du transfert, multipliée par le facteur comparatif.*

Le montant du droit de mutation est calculé comme suit et est payable en un seul versement, au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture :

0,5 % sur les premiers 55 200 \$		\$
1,0 % sur la tranche de 55 200,01 \$ à 276 200 \$		\$
1,5 % sur la tranche de 276 200,01 \$ à 500 000 \$		\$
3,0 % sur la tranche qui excède 500 000,01 \$		\$
Montant total :		\$

DÉCLARATION

Nous déclarons que les informations inscrites dans ce formulaire sont exactes. Nous reconnaissons que les taxes municipales impayées sont à la charge du cessionnaire et comprenons que nous devons nous-mêmes faire les vérifications nécessaires, auprès du Service de la taxation, avant de conclure la transaction.

Signé à : _____, le _____

Signature du cédant

Signature du cessionnaire

Veillez remettre votre formulaire dûment rempli, ainsi qu'une copie du bail, au Service de la taxation de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, le plus rapidement possible après la conclusion de la transaction.